

COMPTE-RENDU DU 29 OCTOBRE 2020

Date de convocation : 19 octobre 2020

Étaient présents : Mrs FOSSARD, LESAULNIER, LEVAVASSEUR, COLLART SUZANNE, LETABLIER, LAVALLEY, BLOT,

Absents excusés : Mmes ENDELIN, HARDY, M. LERENARD.

**Pouvoirs : Mylène ENDELIN à Guy FOSSARD, Claude LERENARD à Bernard COLLART
Secrétaire de séance : B. COLLART.**

Le maire, préalablement à l'ouverture de la séance, adresse un mot de soutien à l'un des élus, récemment touché par un deuil ; puis demande à l'assemblée d'observer un moment de recueillement en hommage à Samuel PATY, enseignant sauvagement assassiné ainsi que pour les 3 victimes de Nice, tuées ce jour même.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/09/2020

Le compte-rendu n'appelle pas de remarques et il est approuvé à l'unanimité.

DEVIS ACTUALISÉ POUR LE NETTOYAGE DES MURS DU CIMETIÈRE ET DES PALISSADES

Suite à l'essai de nettoyage réalisé par l'entreprise FM Multi-Services et une réactualisation du précédent devis incomplet, celui-ci est accepté pour un montant TTC de 3228 €.

RÉPONSE À LA PROPOSITION NOTARIALE CONCERNANT LES BIENS FOSSEY

Suite à la visite par les élus des biens Fossey se décomposant en 3 lots :

- un petit bâtiment ancienne étable avec étang (cadastrées B348 et 349)
- un second bâtiment couvert en tuiles composé de 3 pièces (ancien cellier et atelier) (cadastrée B346)
- un ensemble maison d'habitation composé de plusieurs pièces à aménager et à restaurer, le conseil se penchait sur l'opportunité d'acquérir ou non ces biens.

Après discussion, il est décidé de maintenir la précédente proposition d'achat pour un montant de 5 000 € concernant les sections cadastrées B348 et 349 qui présentent un certain intérêt, situés dans la continuité de l'aménagement paysager communal. Une réponse écrite sera adressée à l'office notarial.

Aucune décision n'est prise pour le moment concernant les autres biens mis en vente dans le cadre de cette proposition. Une réflexion plus approfondie sur la destination de ces biens est préalablement nécessaire.

DELIBERATION TAXE D'AMENAGEMENT

La construction ou l'extension d'une habitation, l'adjonction d'une annexe sont des opérations requérant l'obtention préalable d'autorisations d'urbanisme. Ces autorisations sont susceptibles d'être redevables de 2 taxes d'urbanisme : la taxe d'aménagement (TA) et la redevance archéologie préventive (RAP) (0,40%).

La taxe d'aménagement est recouvrée par l'Etat au profit des collectivités. Elle est composée d'une part départementale (2,5% pour la Manche) et d'une part communale à définir entre 1% et un plafond de 5% tous les 3 ans avant le 30 novembre de l'année en cours pour une application au 1er janvier de l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de reconduire le taux communal de 1,5%

comme par le passé ainsi que le maintien de l'exonération facultative sur les abris de jardins.

POINT SUR LES OPÉRATIONS DU NOUVEAU CIMETIÈRE ET SUR LE CHOIX DES ENTREPRISES.

A ce jour une seule entreprise a répondu. Le projet reste en attente du retour de l'ensemble des devis des autres entreprises sollicitées.

RETOUR D'INFORMATIONS CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN PYLÔNE PAR L'OPÉRATEUR DE TÉLÉPHONIE MOBILE FREE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE.

Suite à la transmission à l'opérateur de la position prise par le conseil lors de sa dernière séance à savoir le souhait d'un autre emplacement (y compris privé) plus éloigné du lotissement et des futures parcelles probablement constructibles dans le prochain Plui en cours d'élaboration, l'opération reste en suspens, l'opérateur étant toujours à la recherche d'un emplacement favorable y compris sur un terrain privé et si possible proche d'un réseau électrique, le conseil s'engageant à relayer l'information.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À L'AP2SL

L'association d'animation du pôle de St Sauveur Lendelin (ex office de tourisme communautaire), suite aux élections 2020 est dans l'obligation de renouvellement de ses membres composés selon ses statuts d'un collège d'élus communaux (au moins 1 par commune historique), d'un collège de socio-professionnels et d'un collège de bénévoles. Elle demande donc une désignation de représentants hautevillais pour la mise en place d'un nouveau bureau. Cette association a pour but d'animer le pôle (randonnées pédestres, ou à thèmes, marché du terroir, maisons fleuries, activités autour du musée Tancrede etc...)

Le conseil désigne Mrs Guy FOSSARD et Gérard LEVAVASSEUR comme représentants à l'AP2SL

MISE EN PLACE DU BULLETIN MUNICIPAL

Il est décidé de reconduire l'édition du bulletin municipal actuellement en sommeil parallèlement au site internet, notamment à l'intention des personnes ne disposant pas d'équipement informatique. La commission vie associative et communication se réunira prochainement pour sa mise en place.

RETOUR SUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

Le maire rend compte des différentes assemblées générales auxquelles il a assisté : AVRIL association agréée jeunesse éducation populaire, éducation nationale et protection de la nature (comptant 2 stagiaires hautevillais), ADESSA association d'aide à domicile et aux soins, Mission Locale du Pays de Coutances accompagnant 1200 jeunes vers l'autonomie, vers la formation, l'insertion et l'emploi.

Bruno LAVALLEY commente la dernière commission scolaire communautaire (budget par élève (56.40 € par élève en frais fonctionnement+2€ en investissement, 16.50 € projet d'école, budget transport sorties 20 000 € etc...).

Guy FOSSARD présente les différents points évoqués en commission urbanisme (installation commission, point sur la démarche PLUi avec la phase diagnostic s'achevant, et les enjeux, élection et mise en place du Comité de pilotage, ainsi que la dématérialisation des actes d'urbanisme prévue au 1/1/2022).

QUESTIONS DIVERSES

- mise en place de défibrillateurs

Gérard LEVAVASSEUR rappelle l'obligation aux collectivités de présence de défibrillateurs, notamment pour les ERP, à compter du 1er janvier 2021, le maire rappelle que la commune avait

répondu favorablement à une enquête de CMB pour un groupement d'achat il y a 2 ans, restée sans suite. Les élus s'accordent sur la nécessité d'un lancement rapide d'étude pour l'installation d'un ou plusieurs défibrillateurs en s'informant près de communes voisines déjà équipées ou près d'entreprises auxquelles appartiennent certains élus salariés.

- **Passage commission technique sécurité salle des fêtes**

Celle-ci est prévue le mardi 3 novembre et a lieu tous les 5 ans. Quelques vérifications préalables à cette visite sont nécessaires (4 blocs sécurité + verrines à changer, etc..)

Compte rendu et informations communautaires

Gérard LEVAVASSEUR (suppléant communautaire) relate quelques décisions prises au cours du conseil de la veille

- Mise en place du SARE, compétence nouvelle à compter du 1/1/2021 pour l'installation d'un service et programme visant à porter à l'échelon local les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat.
- Rappel d'aide économique possible par la CMB dans le cadre du Covid pour les commerçants et artisans n'ayant bénéficié d'aucune aide. Dossier à déposer avant le 31 décembre.